

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE CONJOINTE DU CONSEIL  
COMMUNAL ET DU CPAS DU 28 DÉCEMBRE 2022.**

**PRÉSENTS :** M. Yves KINNARD, **Bourgmestre**  
M. Albert MORSA, M. Eric VANDELDE, Mme Renée DARDENNE,  
**Échevins**  
M. Etienne DALOZE, M. David DOGUET, Mme Jacqueline  
BAUDUIN, M. Pierre-Alexandre NOUPRÉ, M. Léon COULEE, Mme  
Marie-Madeleine NISEN, Mme Catherine BERNAERTS, Mme  
Marie-Anne PAQUE, **Conseillers**  
Mme Louissette MAGNERY, **Présidente du CPAS**  
M René BOYEN, Gilles CAZEJUST, Alexis Neyts, Marlène VANDY,  
Tristan Motquin, **Conseillers de l'Action sociale**  
Mme Laura BELIN, **Directrice générale du CPAS**  
Mme Laurence MEENS, **Secrétaire de séance**

**EXCUSE :** M Benjamin DIRIX, **Conseiller de l'Action sociale**

---

**La séance publique est ouverte à 19h**

**Point 1 : Présentation du rapport établi par les Directeurs généraux de la commune et du C.P.A.S. sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le Centre Public d'Action Sociale.**

Vu l'article 26 bis § 5 de la loi du 8 juillet 1976 organique des C.P.A.S. ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu les décrets du 18 avril 2013 réformant le statut des grades légaux et les décrets du 19 juillet 2018 instituant le programme stratégique transversal ;

Vu le chapitre 3 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal approuvé en séance du 14 juin 2019 ;

Vu le rapport établi par les Directeurs généraux de la commune et du C.P.A.S. en date du 14 décembre 2022 joint en annexe;

**PREND ACTE** du rapport relatif aux économies d'échelle établie par les Directeurs généraux de la commune et du C.P.A.S.. La présente délibération sera transmise au Centre Public d'Action Sociale.

Le Président lève la séance, il est 19h20.

PAR LE CONSEIL :

*La Secrétaire de séance*

*Le Bourgmestre*

Laurence MEENS

Yves KINNARD

---